



*Vous êtes adhérent à l'Apel
Votre enfant est inscrit à Notre Dame de Sion Evry
Vous rencontrez des difficultés financières momentanées ?
Vous souhaitez obtenir une aide ponctuelle ?*

En lien avec la comptable de l'établissement, nous recherchons ensuite avec vous, les solutions les mieux adaptées à votre situation.

Nous pouvons vous proposer une aide financière et permettre ainsi, à votre enfant, de continuer sa scolarité dans son école sans qu'il ne souffre de cette situation délicate.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide s'adresse aux familles ayant un ou plusieurs enfants inscrits au collège ou au lycée et qui ont besoin d'être aidées temporairement pour le paiement des frais de scolarité de leurs enfants.

En quoi consiste cette aide ?

Cette aide garantit à un élève la poursuite de sa scolarité tout au long de l'année commencée même si des problèmes financiers surgissent au sein de sa famille.

Le but de l'APEL est le maintien de l'élève dans son milieu scolaire.

Nous ne jugeons en aucun cas les faits qui ont entraîné les difficultés.

Par contre, pour évaluer les besoins de chacun, nous demandons aux familles de nous faire parvenir un bref exposé de leurs difficultés financières, de leur situation familiale ainsi que des renseignements sur leurs revenus.

En effet, nous ne pouvons pas payer la même partie de scolarité à chaque famille et bien sûr, pas à toutes les familles de l'école.

D'ailleurs, nous n'intervenons jamais de manière rétroactive et l'aide que nous vous proposons concerne l'année scolaire en cours.

Les problèmes rencontrés peuvent être : décès d'un parent, maladie grave entraînant des frais supplémentaires ou l'impossibilité de percevoir les revenus habituels, la séparation des parents avec un partage des biens et des frais délicats entraînant une situation pécuniaire difficile, des dépenses très importantes non prévues pour des familles ayant des revenus modestes, la perte partielle ou totale de revenus suite à une perte d'emploi, baisse sensible des revenus, ...

Notre Dame de Sion Evry-Grand Bourg

CAISSE DE SOLIDARITE

Pièces à déposer

Sous pli fermé au service comptabilité à l'attention du Président de l'Apel :

- Dernière déclaration de revenus,
- Avis d'imposition pour l'année en cours,
- Les trois derniers bulletins de salaire, **et** ceux de votre conjoint ou éventuellement les justificatifs des ASSEDIC ou autres,
- **Une lettre expliquant votre situation.**



A qui s'adresser ?

Pour tous renseignements complémentaires ou pour déposer la demande en ligne, vous pouvez également contacter sur Ecole Directe : le président de l'Apel

L'Apel (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) peut vous aider